

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M. Jean-François Boivin M ^{me} Marie-Eve Bouchard M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Isabelle Tremblay M ^{me} Nancy Boutin	Partie syndicale :	1. Compte rendu de la réunion du 23 janvier 2024	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Cours d'été	P
		4. Projets particuliers	P
		5. Qualification légale	P
		6. Liste de rappel : nombre d'heures retraité	P
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Rébeka Fortin	Partie patronale : M ^{me} Annie Bergeron	7. Autre sujet :	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
1. Compte rendu de la réunion du 23 janvier 2024	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 23 janvier 2024.	
Sécurité d'emploi (P)	Le CSS rappelle qu'il y avait deux postes à donner. Il a été décidé d'en donner un en API et le second devrait être en français, mais selon le CSS, l'enseignante est en réflexion et attend un retour de son syndicat. Mme Gagnon la relancera et dans le cas où la personne refuse, le CSS regardera dans quelle spécialité il le donnera. (2024-01-23) L'enseignante a fait sa demande de changement de spécialité auprès de sa direction. Mme Fortin l'a avisée que le changement de spécialité serait sûrement accepté, mais que ça ne garantit pas qu'elle aurait un contrat. Considérant la situation qui n'est pas réglée et la fin d'année qui approche, le CSS propose de ne pas donner le poste, donc le nombre de postes obtenus avec le régulateur serait 7 au lieu de 8. Le SES est d'accord conditionnellement à ce que le CSS n'arrive pas en deçà du nombre de postes prévus cette année lorsqu'il fera le calcul du régulateur pour l'an prochain, soit 44 postes. (2024-04-22)	
Francisation Québec (P)	Mme Fortin informe le Syndicat que la collaboration avec Francisation Québec est très difficile. Il y a beaucoup de dossiers en attente et la majorité des erreurs viennent de Francisation Québec. Le SES mentionne que sa Fédération a beaucoup d'inquiétude à ce sujet et propose que l'on s'échange de part et d'autre, toutes informations sur le sujet. (2024-01-23)	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	La collaboration avec Francisation Québec est toujours difficile. L'entente s'est terminée le 31 mars dernier, mais Francisation Québec a envoyé un avenant pour mentionner que l'entente se poursuivait et se renouvelait automatiquement tous les six mois, jusqu'à ce que l'une des parties désirant arrêter avise l'autre. (2024-04-22)	
2. Organisation scolaire	Dépôt du rapport de suivi par le CSS en date du 1^{er} avril 2024. L'an dernier, 41 groupes, soit 540 ETP ont été générés alors que pour cette année, ce serait probablement 38 groupes pour 520 ETP. On note une augmentation en francisation et en FGA de base alors que partout ailleurs il y a une baisse. C'est en intégration socioprofessionnelle que la baisse est la plus marquée. Il y a peu de référencement de Services Québec. Le CSS mentionne qu'une optimisation des bâtiments sera fait, car présentement il y a plusieurs élèves dans différents établissements, ce qui ne crée pas de groupe alors que s'ils étaient regroupés au même endroit, ça générerait un groupe. Mme Fortin informe les membres que l'ajustement de grève a été estimé selon les consignes dans les règles budgétaires et ce sont 7 jours de bloc d'heures qui ont été enlevés à tous les élèves de la FGA.	
3. Sécurité d'emploi	Le CSS déposera la sécurité d'emploi de la FGA lors du CRT-Jeunes du mardi 30 avril prochain. Le Centre de services mentionne qu'il fera de nouveau le calcul avec le régulateur pour voir si de nouveaux postes seront donnés. Une retraite a été annoncée. Afin de faire le suivi de l'acquisition de permanence, soit de 2 ans ou 5 ans, le CSS regardera s'il est possible de l'intégrer dans la liste d'ancienneté.	
4. Cours d'été	Mme Fortin informe le Syndicat que l'offre pour les cours d'été débutera le 29 juillet pour 4 semaines au Pavillon Laure-Conan. Seulement cinq élèves sont subventionnés par Services Québec. Considérant le peu d'élèves, les cours seront de 8 h 30 à 15 h du lundi au jeudi pour un total de 20 h. Selon Services Québec, il faudrait offrir 30 heures semaine, mais étant donné le peu de référence, il faudrait réajuster le nombre d'heures par semaine. Mme Fortin communiquera avec eux pour en discuter. Un suivi sera fait auprès des autres CSS dans la région.	
5. Projets particuliers	Aucun projet n'a été déposé. M. Boivin rappelle qu'il n'y a pas vraiment de date limite, mais qu'idéalement il faut que le projet soit déposé le plus rapidement possible.	
6. Qualification légale	Le SES amène une problématique vécue par un enseignant qui a des diplômes obtenus dans un autre pays et qui demande une reconnaissance au Québec. Il est légalement	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	qualifié pour enseigner, mais le délai pour régler le transfert de ses diplômes est long. Le SES demande s'il était possible de lui réserver une place sur la liste de rappel, étant donné qu'il y accéderait si tout était réglé. Le CSS propose de faire une entente pour protéger son rang dans la liste de rappel. Quand sa situation sera régularisée, il sera inscrit sur la liste de rappel à l'endroit où il aurait dû être inscrit cette année.	
7. Liste de rappel : nombre d'heures retraits	Le CSS explique que de plus en plus les personnes retraitées retournent enseigner. Ceux provenant de notre CSS sont considérés comme des retraités qui reviennent, mais ceux provenant d'ailleurs sont considérés comme de nouveaux enseignants, donc ils ont accès aux listes. M. Boivin explique au CSS qu'il informe les membres que les personnes retraitées sont les derniers appelés après le bassin de suppléance. Cependant, rien dans la convention n'indique qu'il faille que le CSS le fasse de cette façon. Après discussion et dans un souci d'équité, il est proposé que l'enseignant retraité ait le choix d'être évalué et inscrit sur une liste pour ainsi être traité de la même façon que les autres enseignants ou, à son choix, de garder le statut actuel et être considéré uniquement pour du dépannage. Donc, si une personne retraitée a une évaluation positive et accède à la liste, il faut l'informer et si la personne refuse, la faire signer pour officialiser son refus. M. Boivin ajoute que la personne retraitée qui revient et obtient un contrat doit aussi suspendre la RAMQ, s'exempter de ses assurances avec Assureq et reprendre les assurances Beneva. Le CSS n'est pas certain que les personnes soient au fait de tout cela. Le SES, comme le CSS s'assureront d'informer du mieux possible les personnes retraitées.	
8. Autres sujets a) Consultation comité	Un rappel est fait que la période de consultation collective pour les comités est d'avril à juin. La consultation individuelle se fait en septembre.	
b) Comité FGA	M. Boivin mentionne que la FSE tente de développer des projets comme le concours <i>Ma plus belle histoire, Mettre la FGA sur la carte</i> pour valoriser et faire connaître la FGA. Cependant, il est de plus en plus difficile de mobiliser les équipes. Le comité provincial de la FGA s'est réuni pour tenter de trouver des solutions. Au niveau local, un comité de 3 à 5 personnes sera créé pour voir ce que l'on peut faire, trouver des solutions et regarder pour s'associer à des organismes. Mme Fortin demande à impliquer le CSS, car ils l'ont déjà beaucoup d'approches dans la communauté et avec les organismes; l'objectif de leur projet éducatif étant la visibilité et le déploiement de la FGA. Idéalement, il faudrait travailler ensemble.	